

|                                                                                    |                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Collectivité de VILLECERF                                                          | Envoyé en préfecture le 10/06/2025         |
| Conseillers afférents au conseil municipal : 15                                    | Reçu en préfecture le 10/06/2025           |
| Conseillers en exercice : 13                                                       | Publié le                                  |
| Conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 (9 présents et 4 représentés) | ID : 077-217705011-20250610-41_2025_021-DE |

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mai

Date d'affichage : le 27 mai 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin, à 18 h 30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du maire, François DEYSSON.

**Présents** : François DEYSSON ; Franck ÉTANCELIN ; Fabien HERREMAN ; Jacques ILLIEN ; Claude LAZARO ; Patrick REBEYROL ; Antonio TAPADAS ; Mélanie LAMOTTE ; Emmanuel CENDRIER ;

**Pouvoirs excusés** : Louis de ROYS donnant pouvoir à François DEYSSON ; Jean-Paul LENFANT donnant pouvoir à Claude LAZARO ; Carlos VALERO donnant pouvoir à Fabien HERREMAN ; Nadia LEFAY donnant pouvoir à Mélanie LAMOTTE ;

**Absents** : /

**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION 4.1/2025-021

## OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

### François DEYSSON explique

Au vu des besoins du service entretien/restauration, il est nécessaire de recruter un agent polyvalent, sur 35 h dans la filière technique.

En juin 2021, la collectivité a recruté un agent, en contrat P.E.C.-T.H.

À la suite d'un parcours de 4 ans, celui-ci ayant donné toute satisfaction, les élus ont décidé de le recruter dans la fonction publique territoriale.

Pour ce faire, il convient que le conseil municipal autorise le maire à signer les actes afférents.

### François DEYSSON précise

- ▶ Qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de permettre un recrutement soit la création d'un poste comme suit :
  - Poste d'adjoint technique, à temps complet, sur une durée hebdomadaire de 35h, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 ;
  - Agent stagiaire, dans un premier temps, titularisé après une durée d'une année s'il donne satisfaction ;
  - Cette période de stage pourra être éventuellement prolongée en cas de nécessité.
- ▶ Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent nommé dans cet emploi ont été inscrits lors du vote du budget 2025.

**François DEYSSON propose** d'autoriser le maire à procéder à la création dans la filière technique d'un poste d'agent polyvalent relevant du grade d'adjoint technique territorial.

- Cet agent sera chargé de l'entretien des sols, des surfaces et des sanitaires des locaux communaux (intérieurs et extérieurs) ;
- Il apportera une aide technique lors des temps de cantine ;
- Il sera également chargé de la gestion des stocks de produits d'entretien et d'hygiène ;
- Cet agent bénéficiera du RIFSEEP correspondant à ses missions.

| Grade                               | Date d'effet | Durée hebdomadaire |
|-------------------------------------|--------------|--------------------|
| Adjoint technique (IB 367 - 1M 366) | 01/08/2025   | T.C 35h            |

### Après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale,

Le conseil municipal, à l'unanimité des élus présents et représentés, autorise le maire à créer ce poste d'agent polyvalent relevant du grade d'adjoint technique territorial, chargé de l'entretien des locaux (intérieurs et extérieurs), des sols, des surfaces et des sanitaires, de la gestion des stocks de produits d'entretien et d'hygiène, ainsi que de l'aide à l'entretien de la cantine et de la garderie. Le conseil précise que cet agent bénéficiera du RIFSEEP lié à ses missions.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an tels que ci-dessus.

Rendue exécutoire le 11 juin 2025

Le maire, François DEYSSON

